



## DESCRIPTION

**TEKGUN** est un accélérateur de prise sans alcalis, pour bétons et mortiers projetés par voie humide.

TEKGUN réduit les temps de prise et maintient des performances mécaniques optimales.

## PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Brun
Densité (g/cm <sup>3</sup> , à 20 °C) :	1,32 (± 0.03)
PH (20 °C) :	2,5 (± 1)
Extrait sec :	38 % (± 2 %)
Alcalins :	< 0,1 %

## CARACTERISTIQUES

**TEKGUN** confère aux bétons projetés :

- Maintien des caractéristiques mécaniques élevées.
- Résistance à l'agression chimique.

**TEKGUN** est compatible avec tous les autres additifs de la gamme **TEKNACHEM**, et donc, il peut être combiné avec le **SILTEK POWDER** à raison de 3 % du poids du ciment. Cette combinaison permettra d'obtenir une haute valeur de thixotropie avec une importante réduction des rebus et une amélioration des résistances de revêtement.

## DOMAINES D'APPLICATION

**TEKGUN** est utilisé pour :

- Le revêtement des parois des galeries avant la structure béton.
- La stabilisation des talus et la consolidation des terrains.
- Les travaux de réfections et de renforcement d'ouvrages.

## DOSAGE

Le dosage de **TEKGUN** varie entre 5 à 8 % du poids du ciment soit 2.3 à 6 litres pour 100 kilogrammes de ciment.

## PREPARATION DES COMPOSANTS

Ci-dessous nous indiquons une formulation type d'un mortier de revêtement projeté :

Ciment :	400 à 500 kg/m <sup>3</sup>
Agrégats max :	0,8 mm
Gamme SUPERIOR/AETERNUM :	1 %
SILTEK POWDER :	3 %
TEKGUN :	6 %

Une série d'essais préliminaires doit être exécutée pour optimiser le mélange aux caractéristiques demandées, selon les matériaux disponibles sur les lieux et en fonction de la nature du ciment et de la température.

## MODE D'EMPLOI

Comme raidisseur **TEKGUN** doit être utilisé dans la lance pour machines à projeter par voie humide.

Utilisé comme accélérateur de prise, le **TEKGUN** doit être introduit dans le malaxeur mélangé à l'eau de gâchage.

Il est recommandé de l'ajouter dans le mélange humide (après que 75 % de l'eau de gâchage soit déjà ajoutée).

## CONDITIONNEMENT

- Bidon de 20 Litres.
- Fût de 216 Litres.
- Cubitainer de 1000 Litres.

## VALIDITE

12 mois dans son emballage hermétiquement fermé, stocké entre 5°C et 35°C et à l'abri du soleil.



### Siège & Usine :

B.P. 203 Zone Industrielle de Sidi-Bel-Abbès  
Tél. : + 213 (0) 48 70 34 63  
Fax : + 213 (0) 48 70 34 62  
E-mail : info@teknachem.com  
WWW.TEKNACHEM.COM

### Antenne d'Alger :

Rue de la Soummam lot N° 06 Z.I. Oued Smar Alger  
Tél./Fax : + 213 (0) 23 92 05 62

### Antenne de Sétif :

Zone d'Activité Artisanale 6<sup>ème</sup> Tranche - Sétif  
Tél. : + 213 (0) 36 93 90 10 - Fax : + 213 (0) 36 93 90 60

Les informations contenues dans la présente fiche technique, bien que représentant le stade le plus avancé de la connaissance, ne dispensent pas l'utilisateur de procéder à des tests préliminaires dans ses propres conditions d'emploi ou à faire appel à l'assistance technique de la société. Par conséquent la **TEKNACHEM ALGERIE SARL** décline toutes responsabilités pour l'emploi inapproprié du produit.



## PRECAUTION D'EMPLOI

Se référer à la fiche de données de sécurité.

## DOCUMENT DE REFERENCES

PV d'essais établi par le CNERIB.



### Siège & Usine :

B.P. 203 Zone Industrielle de Sidi-Bel-Abbès

Tél. : + 213 (0) 48 70 34 63

Fax : + 213 (0) 48 70 34 62

E-mail : [info@teknachem.com](mailto:info@teknachem.com)

[WWW.TEKNACHEM.COM](http://WWW.TEKNACHEM.COM)

### Antenne d'Alger :

Rue de la Soummam lot N° 06 Z.I. Oued Smar Alger

Tél./Fax : + 213 (0) 23 92 05 62

### Antenne de Sétif :

Zone d'Activité Artisanale 6<sup>ème</sup> Tranche - Sétif

Tél. : + 213 (0) 36 93 90 10 - Fax : + 213 (0) 36 93 90 60

Les informations contenues dans la présente fiche technique, bien que représentant le stade le plus avancé de la connaissance, ne dispensent pas l'utilisateur de procéder à des tests préliminaires dans ses propres conditions d'emploi ou à faire appel à l'assistance technique de la société. Par conséquent la **TEKNACHEM ALGERIE SARL** décline toutes responsabilités pour l'emploi inapproprié du produit.

